

**1. 2022 DRAFT OPERATING AND CAPITAL BUDGETS – TAX AND  
RATE-SUPPORTED - STANDING COMMITTEE ON ENVIRONMENTAL  
PROTECTION, WATER AND WASTE MANAGEMENT**

**BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET  
D'IMMOBILISATIONS DE 2022 - FINANCÉS PAR LES TAXES ET  
SOUTENUS PAR LES REDEVANCES – COMITÉ PERMANENT DE LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION  
DES DÉCHETS**

**COMMITTEE RECOMMENDATIONS AS AMENDED**

That Council, sitting as Committee of the Whole:

1. Approve the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management 2022 Tax-supported Draft Operating and Capital Budget, as follows:
  - a. Infrastructure Services as follows:
    - i. User Fees (page 3);
    - ii. Operating Resource Requirement (page 2).
  - b. Resiliency and Natural Systems Policy Operating Resource Requirement (page 6);
  - c. Solid Waste Services as follows:
    - i. User Fees (pages 9-10);
    - ii. Operating Resource Requirements (page 8);
  - d. Forestry Services as follows:

- i. User Fees (page 13);
        - ii. Operating Resource Requirement (page 12).
      - e. Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management Tax-supported Capital Budget on pages 14-15, individual projects listed on pages 30-31 (Environment), page 33 (Parks, Buildings and Grounds) and pages 35-44 (Solid Waste).
2. Approve the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management 2022 Rate-supported Draft Operating and Capital Budget as follows:
  - a. Drinking Water Services as follows:
    - i. User Fees (pages 3-7);
    - ii. Operating Resource Requirement (page 2).
  - b. Wastewater Services as follows:
    - i. User Fees (pages 10-11)
    - ii. Operating Resource Requirement (page 9);
  - c. Stormwater Services as follows:
    - i. User Fees (pages 14-17);
    - ii. Operating Resource Requirements (page 13);
  - d. The Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management Rate-Supported Capital Budget, on pages 18-22, individual projects listed on pages 36-62 (Drinking Water), 64-69 (Integrated Water and Wastewater – Rate Portion), 71-93 (Stormwater) and 95-114 (Wastewater).
3. Direct staff to allocate \$1M in one-time funding through the annual capital close review, should the Chief Financial Officer/ Treasurer

determine there are sufficient funds, to fund the Climate Change Master Plan to catalyze emission reductions, support ongoing climate adaptation work, leverage federal funding; and

4. Direct staff to report back by Q2 2022 with recommendations on the establishment of an Energy and Emissions Fund including:
  - a. The purpose and scope of the fund (ex. whether it supports corporate or community projects and how it balances financial vs emissions savings)
  - b. The source of funds (ex. utility savings from energy projects started in the 2015 CDM plan, the Hydro Ottawa Dividend Surplus, and additional funding sources)
  - c. What the funds can be used for (ex. projects, staffing, professional services, financing, debt servicing, to leverage other funding sources, etc.)
  - d. How projects are selected to ensure that the funds advance the City's climate objectives specifically and target further savings for the municipality
  - e. Evaluation, monitoring and reporting
  - f. Reporting schedule, frequency and scope
5. Direct staff to assess direct energy savings beginning with the 2015 Conservation Demand Management Plan that result in tangible savings to the budget as a potential source of funds to seed an Energy and Emissions Fund by Q1 2022; and
6. Direct staff to explore the development of a new community focused Climate Change Financial Plan to ramp up to stable funding from senior levels of government in line with Energy Evolution.

**RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TELLES QUE MODIFIÉES**

Que le Conseil, réuni en Comité plénier, approuve :

1. Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, financé par les recettes fiscales, comme suit :
  - a. Services d'infrastructure :
    - i. Frais d'utilisation (page 3);
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);
  - b. Résilience et Politique relative aux systèmes naturels – Besoins en ressources de fonctionnement (page 6);
  - c. Services des déchets solides :
    - i. Frais d'utilisation (pages 9 et 10);
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 8);
  - d. Direction des services forestiers :
    - i. Frais d'utilisation (page 13);
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 12);
  - e. Le budget des immobilisations financé par les recettes fiscales du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (pages 14 et 15); les projets sont énumérés aux pages 30 et 31 (environnement), à la page 33 (parcs, immeubles et terrains) et aux pages 35 à 44 (déchets solides).
2. Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de

la gestion des déchets, financé par les redevances, comme suit :

- a. Services de gestion de l'eau potable :
    - i. Frais d'utilisation (pages 3 à 7);
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);
  - b. Services de traitement des eaux usées :
    - i. Frais d'utilisation (pages 10 et 11);
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 9);
  - c. Services de gestion des eaux pluviales :
    - i. Frais d'utilisation (pages 14 à 17);
    - ii. Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);
  - d. Le budget des immobilisations financé par les redevances du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (pages 18 à 22); les projets sont énumérés aux pages 36 à 62 (eau potable), 64 à 69 (projets intégrés d'aqueducs et d'égouts – portion financée par les redevances), 71 à 93 (eau pluviale) et 95 à 114 (eaux usées);
- 3. demande au personnel d'allouer une somme ponctuelle d'un million de dollars issue de l'exercice annuel de clôture des immobilisations, si la cheffe des finances et trésorière détermine que les fonds sont suffisants, pour financer le Plan directeur sur les changements climatiques dans le but de stimuler la réduction des émissions, d'appuyer le travail d'adaptation en cours et d'obtenir du financement fédéral;**
- 4. demande au personnel de présenter, d'ici le deuxième trimestre de 2022, des recommandations pour la création d'un fonds relatif à**

l'énergie et aux émissions, notamment :

- a. le but et la portée du fonds (p. ex. s'il finance des projets municipaux ou communautaires, et comment il concilie les économies d'ordre financier et celles liées aux émissions);
  - b. la provenance des fonds (p. ex. économies sur les services publics issues de projets énergétiques entamés dans le cadre du Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2015, excédent des dividendes d'Hydro Ottawa, autres sources de financement);
  - c. ce à quoi peuvent servir les fonds (p. ex. projets, dotation en personnel, services professionnels, financement, service de la dette, accès à d'autres sources de financement);
  - d. les critères de sélection des projets, pour s'assurer que les fonds contribuent expressément aux objectifs de la Ville en matière de climat et permettent à la municipalité de réaliser d'autres économies;
  - e. l'évaluation, la surveillance et la production de rapports;
  - f. le calendrier de rapports, leur fréquence et leur portée;
5. demande au personnel d'évaluer, d'ici le premier trimestre de 2022, les économies d'énergie directes qui se traduisent par de réelles économies sur le budget, en tant que source de financement potentielle pour la création du fonds, à partir du Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande 2015;
6. demande au personnel de se pencher sur l'élaboration d'un nouveau plan financier sur les changements climatiques axé sur la communauté, afin d'obtenir un financement stable des instances supérieures, conformément à la stratégie Évolution énergétique.

DOCUMENTATION / DOCUMENTATION

1. Deputy City Treasurer's Report, Corporate Finance, Finance Services Department, dated 3 November 2021, entitled *2022 Draft Operating and Capital Budgets* (ACS2021-FSD-FIN-0025 - *Held on file with the City Clerk*).  
  
Rapport de la Trésorière municipale adjointe, Finances municipales, Direction générale des services des finances, daté le 3 novembre 2021, intitulé *Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2022* (ACS2021-FSD-FIN-0025 - *déposé auprès du greffier municipal*).
2. 2022 Draft Budget - Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management – *TAX Supported* (Condensed and Full) (ACS2021-FSD-FIN-0025)  
  
Budgets préliminaires de 2022 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets - *Financé par les TAXES* (abrégé) (ACS2021-FSD-FIN-0025)
3. 2022 Draft Budget - Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management – *RATE Supported* (Condensed and Full) (ACS2021-FSD-FIN-0025)  
  
Budgets préliminaires de 2022 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets - *Financé par les REDEVANCES* (abrégé) (ACS2021-FSD-FIN-0025)
4. Extract of draft Minutes, Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management, 16 November 2021.  
  
Extrait de l'ébauche du procès-verbal, Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, le 16 novembre 2021.